

FIL D'ACTU

**CiBTP**

ÎLE-DE-FRANCE



## Congés d'été de vos salariés : toutes les infos pour bien les préparer

Les congés d'été approchent... Veillez bien à saisir les demandes à l'avance pour que vos salariés soient indemnisés en temps utile. Des questions sur la réglementation ? On vous dit tout!

[Je me prépare](#)

## CIBTP & Moi



L'application mobile  
déjà adoptée par  
des dizaines de milliers  
de salariés du BTP

**Cet été,**  
ne laissez pas  
les vôtres partir  
en congé sans elle

[Cliquez ici](#) 

## Arrêt intempéries "canicule"

Ils peuvent maintenant  
être déclarés dans  
l'Espace sécurisé CIBTP



À compter de juin 2024, les arrêts intempéries pour motif de canicule peuvent être déclarés dans l'Espace sécurisé CIBTP. Les conditions de remboursement seront précisées sur le site de votre caisse dès la parution des textes réglementaires.